

Saix, le Mercredi 4 Avril 2018

DREAL OCCITANIE
Direction de l'Écologie
Service « Espèces Protégées »
1 Rue de la Cité Administrative
31 074 TOULOUSE Cedex 09

Dossier suivi par : Axandre CHERKAOUI _ Aurélie HERISSON
Objet : Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement
Référence : AH n°2018-65

Monsieur le Préfet de Région,

J'ai l'honneur de vous adresser *deux* exemplaires du dossier de demande de dérogation à la destruction, l'altération ou la dégradation d'espèces protégées et de leurs habitats, conformément à l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, dans le cadre de l'aménagement d'un crématorium-funérarium par la Société Publique Locale du Pôle Funéraire de l'Albigeois.

La localisation du site choisi, sur la commune de Sémalens, permettra à la population du Sud du Tarn, de leur faire bénéficier d'un équipement de proximité. A l'heure actuelle, les familles doivent se rendre à Albi, Toulouse ou Trèbes, ce qui implique des délais d'attente plus longs et des coûts supplémentaires pour la crémation de leur défunt, ce qui justifie son utilité publique majeure.

Malgré le travail d'optimisation du projet mené, sa réalisation présentera des effets sur l'espèce végétale protégée, le Lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolius*), pour le déplacement en phase travaux, ainsi que deux espèces animales pour le risque de destruction d'individus en phase travaux.

Dans le cadre de la constitution du dossier de demande de dérogation, nous avons consulté la DREAL et le Conservatoire Botanique National afin d'avoir un avis intermédiaire sur la qualité de l'état initial de l'environnement et sur la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Ces avis ont été intégrés dans le dossier définitif afin d'avoir un rendu conforme aux attentes du Code de de l'Environnement.

En qualité de propriétaire des terrains accueillant le crématorium-funérarium, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout sollicite l'examen de cette demande de dérogation pour que ce projet puisse se réaliser dans l'intérêt général tout en respectant l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Communauté de Communes Sor et Agout
Espace Loisirs "Les Étangs"
81710 SAIX
Sylvain FERNANDEZ